

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE SAISIE DES VŒUX SUR SIAM

La saisie des vœux se fait uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM/ MVT1D) auquel l'application I-PROF donne accès :

Du mardi 2 avril 2019 à 9h au mercredi 24 avril 2019 minuit

Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

1- Accéder à I-PROF :

- vous connecter sur <https://appli.ac-aix-marseille.fr> (portail ARENA)

Pour se connecter, il faut mentionner les identifiants de messagerie académique. Les différents liens présents sur le portail ARENA, et d'authentification, vous permettent d'obtenir les informations de connexion : « Je ne connais pas mon identifiant », « j'ai perdu mon mot de passe »,...

- l'identifiant : en général il s'agit de la 1ère lettre du prénom et toutes les lettres du nom. Le lien « Je ne connais pas mon identifiant » permet de l'obtenir.

- le mot de passe : il est initialisé au NUMEN en majuscules (ou le mot de passe personnalisé s'il a été modifié par vos soins). Le lien « j'ai perdu mon mot de passe » permet d'en demander la réinitialisation.



Dans le cadre de la protection des données et de la sécurisation des accès, une politique nationale de renforcement des mots de passe est en cours. A ce titre, il peut vous être demandé de changer votre mot de passe, avec application des règles de sécurité imposées.

2- Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :

Une fois identifié, vous pouvez accéder à l'application I-prof via l'onglet :

- Gestion des personnels
- I-Prof Assistant Carrière / I-Prof Enseignant
- Le service SIAM - Système d'Aide et d'Information des Mutations - est présent parmi les "services" du menu I-prof
- Accès au module : "phase mouvement intra départemental", puis "consultation et saisie des vœux".

A l'attention des personnels en activité qui intègrent les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2019 :

Le service SIAM est accessible uniquement à partir de l'application I-PROF de l'académie d'affectation 2018-2019.

Exemple : Un enseignant actuellement en poste dans l'académie de Créteil et muté lors du mouvement interdépartemental 2019 dans le département des Bouches-du-Rhône, doit se connecter au serveur de l'académie de Créteil.

IMPORTANT : L'accusé de réception arrive sur la boîte aux lettres I-PROF d'Aix-Marseille.

L'enseignant muté dispose automatiquement d'une messagerie académique Aix-Marseille activée et peut donc se connecter à l'application I-prof Aix-Marseille comme indiqué ci-dessus pour récupérer l'accusé de réception et consulter les résultats du mouvement.

3- Uniquement en cas de contestation de barème :

Editer votre accusé de réception dans la boîte aux lettres I-PROF, à compter du **jeudi 9 mai 2019** et le renvoyer par mail à ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr ou par courrier au service D.P.E.2 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône 28 bd Charles Nedelec 13231 Marseille cedex 1 **pour le mardi 14 mai 2019 (date limite de réception à la DSDEN 13)**, accompagné des pièces justificatives.

C'est également sur I-PROF que vous pourrez consulter début mai, **le projet d'affectation, sous réserve d'une éventuelle rectification et de la consultation de la C.A.P.D.**